

Objet : Vote des tarifs 2011 des dépôts de matériaux (gravats et inertes, déchets verts) dans les décharges de classe III.-

Monsieur le Président rappelle à ses collègues que les tarifs de dépôts de matériaux dans les décharges de BISCARROSSE, MIMIZAN et PARENTIS-en-BORN ne permettent pas d'équilibrer le service. La Commission « Finances » propose d'augmenter les tarifs de 3 % par rapport à 2010 pour les gravats, les déchets mélangés et les déchets verts, compte tenu de la hausse des prix telle qu'elle est décrite dans les tableaux ci-joints.

Oùï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical - Collège Traitement, à l'unanimité :

- Vote les tarifs 2011 des dépôts de matériaux dans les décharges de classe III de BISCARROSSE et MIMIZAN pour les entreprises, tels qu'ils figurent ci-dessous pour tenir compte de la hausse des prix, telle est décrite dans les tableaux ci-joints :

Matériaux	Prix H.T. au m³ 2010	Prix H.T. au m³ 2011
Gravats et inertes, dont les souches, triés	9.84 €	10.13 €
Gravats et inertes, dont les souches, et autres déchets mélangés en quantité minime	19.08€	19.65 €
Végétaux	5.67 €	5.84 €

- Dit que toutes les communes paieront le dépôt des gravats (triés ou en mélange) mêmes celles qui vont en déchetteries, selon les prix ci-dessus,
- Maintient la gratuité aux communes pour leurs dépôts de déchets verts en 2011,
- Dit que ces prix sont grevés de la T.V.A. au taux normal de 19.6%,
- Dit que ces tarifs s'appliquent à partir du 7 février 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Yves GUEDO

Date d'affichage de la délibération : 02/02/2011

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.